



Annexe III de l'arrêté du 31 juillet 2017 relatif aux formations des sapeurs-pompiers aux interventions à bord des navires et des bateaux

RÉFÉRENTIELS DE CERTIFICATION

Intervention à bord des navires et des bateaux

Equipier d'intervention à bord des navires et des bateaux- niveau 1 (IBNB1)

Chef d'unité d'intervention à bord des navires et des bateaux- niveau 2 (IBNB2)

Chef de groupe d'intervention à bord des navires et des bateaux- niveau 3 (IBNB3)

Conseiller technique d'intervention à bord des navires et des bateaux- niveau 4 (IBNB4)



Suivi des modifications du référentiel

Dates	Numéro de version	Impact

Préambule

Par définition, dans ce document, la terminologie « navire » est utilisée sans distinction de taille, de tonnage et de milieu de navigation (fluvial, maritime, lacustre).

Les activités précisées dans ces référentiels doivent être réalisées conformément aux documents de doctrines opérationnelles émis par la DGSCGC.

L'exercice du commandement des opérations de secours (COS) est déterminé par la réglementation en vigueur et le règlement opérationnel (RO) du service d'incendie et de secours (SIS) conformément à l'article L 1424-4 du code général des collectivités territoriales.

Les stagiaires concernés, conformément à l'article 12 de l'arrêté relatif aux formations des sapeurs-pompiers à l'intervention à bord des navires et des bateaux sont soit sapeurs-pompiers, soit militaires en unité investie à titre permanent de missions de sécurité civile.

SOMMAIRE

Les présents référentiels décrivent le cadre général de la certification des équipes spécialisées de SIS intervenants à bord des navires et des bateaux.
Ces compétences doivent être acquises en situation de formation et attestées au travers de la délivrance du diplôme correspondant.

Suivi des modifications des référentiels page 2

Préambule page 3

Sommaire page 5

Glossaire page 7

Activités d'équipier d'intervention à bord des navires et des bateaux - niveau 1 :

Cadre général de la certification	page 9
Objectif de l'évaluation	page 10
Modalités d'évaluation	page 10
Modalités de certification	page 15
Diplômes	page 17

Activités du chef d'unité d'intervention à bord des navires et des bateaux - niveau 2 :

Cadre général de la certification	page 21
Objectif de l'évaluation	page 22
Modalités d'évaluation	page 22
Modalités de certification	page 29
Diplômes	page 31

Activités de Chef de groupe d'intervention à bord des navires et des bateaux - niveau 3 :

Cadre général de la certification	page 35
Objectif de l'évaluation	page 36
Modalités d'évaluation	page 36
Modalités de certification	page 43
Diplômes	page 45

Activités de Conseiller technique d'intervention à bord des navires et des bateaux - niveau 4 :

Cadre général de la certification	page 49
Objectif de l'évaluation	page 50
Modalités d'évaluation	page 50
Modalités de certification	page 55
Diplômes	page 57

GLOSSAIRE

AEM :	Action de l'état mer
ANED :	Assistance à navires en difficultés
APP :	Atelier pédagogique personnalisé
CGCT :	Code général des collectivités territoriales
COD :	Centre opérationnel départemental
COM :	Centre des opérations maritimes
COS :	Commandant des opérations de secours
COZ :	Centre opérationnel de zone
CRM :	Centre de rassemblement des moyens
CROSS :	Centre régional opérationnel de surveillance et de sauvetage
CTC :	Centre de traitement des crises
DGSCGC :	Direction générale de la sécurité civile et de la gestion des crises
DOS :	Directeur des opérations de secours
DSI :	Directeur des services d'incendie et de secours
DZ :	Zone d'atterrissage hélicoptère (Dropping Zone)
EEL :	Equipe d'évaluation et d'intervention
EPI :	Equipement de protection individuelle
FMPA :	Formation de maintien et de perfectionnement des acquis
GOC :	Gestion opérationnelle et de commandement
IBNB :	Intervention à bord des navires et des bateaux
MGO :	Marche générale des opérations
MSP :	Mise en situation professionnelle
NRBCe :	Nucléaire, radiologique, bactériologique, chimique et explosif
NOVI :	Nombreuses victimes
OCT :	Ordre complémentaire des transmissions
OMI :	Organisation maritime internationale
OSC :	One scene coordinator
ORSEC :	Organisation de la réponse de sécurité civile
PC :	Poste de commandement
PCS :	Poste de commandement de site
PE :	Porte étanche
PREMAR :	Préfecture maritime
PRM :	Point de rassemblement des moyens
PT :	Point de transit
SIS :	Service d'incendie et de secours
SITAC :	Situation tactique
SMGA :	Sauvetage maritime de grande ampleur
SMCP :	Standard marine communication phrases (ouvrage des phases normalisées de l'OMI)
SRTP :	Safe Return to Port
TSA :	Terrain de soutien avancé
USI :	Unité de soutien aux investigateurs
USL :	Unité de soutien logistique
ZI :	Zone d'intervention
ZSO :	Zone de soutien opérationnelle

Cadre général de la certification de l'activité d'équipier d'intervention à bord des navires et des bateaux – niveau 1

Le présent référentiel de certification définit le cadre général relatif aux modalités d'évaluation et de certification des compétences d'équipier d'intervention à bord des navires et des bateaux- niveau 1 (IBNB1).

Les organismes agréés IBNB1 doivent, sur la base de ce cadre général, écrire et faire valider dans leur instance de gouvernance le référentiel interne de certification. Ce référentiel interne de certification est un élément constitutif du dossier de demande d'agrément.

La logique de développement des compétences se centre sur l'apprenant et sur sa capacité à mobiliser des ressources internes et externes, les trier, les hiérarchiser, les coordonner, pour mener à bien les missions qui lui sont confiées.

L'obtention de la qualification se structure en 2 phases :

- l'évaluation, qui permet de déterminer le niveau d'acquisition des compétences
- la certification, au travers d'un jury chargé de vérifier les conditions de formation, d'évaluation et de statuer sur la délivrance des diplômes ou attestations de fin de formation

Objectif de l'évaluation

L'évaluation permet de mesurer, d'apprécier, à l'aide de critères et d'indicateurs adaptés, l'atteinte par le stagiaire, de niveaux de compétences lui permettant d'assurer les activités données.

L'évaluation doit permettre de :

- mesurer la performance en évaluant l'efficacité de l'atteinte de l'objectif
- mesurer la concordance en évaluant le respect des doctrines (« règles de l'art »)
- mesurer la singularité en évaluant la capacité d'adaptation

Modalités d'évaluation

La formation fait l'objet d'évaluations formatives, dont des autoévaluations accompagnées (l'apprenant accompagné du formateur réalise sa propre évaluation), tout au long de la formation.

L'auto-évaluation accompagnée offre une double focale dans le champ du développement des compétences :

- la capacité de l'apprenant à activer et articuler ses ressources ;
- la résolution du problème rencontré.

Cette pratique évaluative élargie le champ d'implication de l'apprenant dans la formation. En plus d'être acteur de sa formation, l'apprenant est :

- évaluateur de ses capacités ;
- développeur de sa confiance ;
- diagnostiqueur de sa pratique ;
- auteur de son autonomisation.

Les évaluations et les appréciations réalisées lors de ces évaluations doivent permettre :

- à l'apprenant de mesurer sa progression et d'acquérir les capacités correspondant à la mission à réaliser ;
- à l'équipe pédagogique de suivre l'évolution de l'apprenant, de l'accompagner et d'adapter la formation, le cas échéant.

Les évaluations, appréciations se réalisent sur la base de critère(s) et/ou d'indicateur(s) :

- Les critères permettent de caractériser les actions. Ils peuvent se classer par catégories :
 - Qualité : exactitude, précision, rigueur, ...
 - Process : adéquation, adaptation, ...
 - Normes : connaissance, respect, conformité, ...
 - Comportementaux : autonomie, initiative, aptitude, rapidité, cohérence, pertinence, ...
- Les indicateurs sont des informations mesurables et comparables (temps d'exécution, quantité, ...).

Le référentiel interne de certification, annexé au règlement de formation de l'organisme agréé, détermine pour chaque phase d'évaluation, les modalités, les outils, les méthodes, le nombre et la qualité d'évaluateur(s) nécessaires au bon déroulement de cette mesure.

Les modalités d'évaluation doivent dès le début de la formation, être portées à la connaissance du stagiaire, afin de l'associer au processus.

Un document de synthèse et de suivi recense les résultats de chaque évaluation et permet au stagiaire et à l'équipe pédagogique de disposer d'une traçabilité disponible en tout temps.

Lorsque l'apprenant n'a pas encore acquis les capacités, les éléments d'appréciation doivent spécifier les axes de progression pour l'amener à l'acquisition. Les appréciations doivent être portées tant sur les habiletés, les attitudes que sur les connaissances précisées dans le référentiel de formation.

Le choix des outils et méthodes d'évaluation relève de l'organisme de formation agréé conformément aux modalités d'évaluation de ce référentiel.

Le stagiaire IBNB1 se doit d'être évalué à minima une fois lors de la réalisation de mise en situation professionnelle pour chacune des activités référencées dans les tableaux ci-après. Il doit être évalué sur chaque **savoir-agir** lié aux **compétences associées**.

- La mise en situation permet d'évaluer les habiletés, attitudes ;
- Le niveau de connaissances est appréhendé soit au travers des mises en situation, soit au travers d'un échange oral ou d'un écrit.

En fin de formation, les éléments portés sur le document de synthèse et de suivi des évaluations doivent pour chacune des compétences signifier que la compétence est soit :

- « ACQUISE » ;
- « EN COURS D'ACQUISITION » ;
- « NON ACQUISE ».

Pondération des compétences :

Les compétences référencées sont soumises à une notion de pondération. Certaines doivent être impérativement reconnues comme « acquises », d'autres pouvant être acceptées comme étant « en cours d'acquisition ». Les tableaux ci-après précisent la pondération.

Pour valider la formation, les compétences doivent être « acquises » pour les cases grisées et à minima être « en cours d'acquisition » pour les cases blanches comportant un X. A la fin de la période de formation, une « non acquisition » d'une quelconque compétence entraîne la non-validation de la formation en cours.

Les compétences des cases grisées devant être acquises sont le socle de compétences minimal pour la certification et la validation des acquis de l'expérience.

L'objectif de l'évaluation de l'équipier d'intervention à bord des navires et des bateaux- niveau 1 est d'évaluer l'acquisition des compétences au travers de l'atteinte des SAVOIRS-AGIR liés :

- Activités principales d'IBNB1 :

ACTIVITÉS PRINCIPALES	COMPÉTENCES ASSOCIEES	SAVOIRS-AGIR	Pondération des compétences
1. Appliquer les techniques de reconnaissance	Contrôler et parfaire l'équipement des équipiers IBNB	<ul style="list-style-type: none"> • S'équiper de la tenue de feu adaptée • Réaliser le contrôle croisé • Contrôler, et corriger si besoin, la qualité d'équipement de son équipier • Préparer un dispositif de cheminement 	
	Utiliser l'appareil respiratoire adapté à la mission	<ul style="list-style-type: none"> • Assurer les vérifications usuelles de l'appareil respiratoire adapté • Mettre en œuvre l'appareil respiratoire adapté • Veiller à l'autonomie de son propre appareil respiratoire adapté • Réagir à un dysfonctionnement du système de l'appareil respiratoire adapté 	
	Appliquer les techniques de progression à bord d'un navire	<ul style="list-style-type: none"> • Mettre en œuvre un dispositif de cheminement • Se déplacer et progresser de façon adaptée aux situations rencontrées • Appliquer les techniques d'ouverture et de fermeture de portes et échappées • Communiquer avec son binôme au sein d'une unité d'investigation • Analyser régulièrement la situation afin d'adapter son comportement • Respecter les consignes édictées par le chef d'unité IBNB2 • Tenir compte des consignes liées à la pénétration dans des locaux à risques particuliers 	
	Mettre en œuvre les moyens de secours propres au navire	<ul style="list-style-type: none"> • Identifier et mettre en œuvre, en cas de besoin, les moyens de secours du bord • Différencier et s'approprier les risques générés par les moyens du bord 	X

2. Réaliser une opération de sauvetage IBNB	Mettre en œuvre le matériel et les techniques adaptés aux opérations de sauvetage IBNB	<ul style="list-style-type: none"> • Appliquer les techniques de sauvetage associées aux matériels • Réaliser une évacuation de victime en y associant la technique la plus favorable à la situation • Assurer la mise en sécurité et le sauvetage d'un sauveteur • Réaliser un auto-sauvetage en situation dégradée • Repérer les moyens de sauvetage et d'évacuation du bord 	
3. Participer aux actions de soutien	Mettre en œuvre le matériel de ventilation en intégrant les contraintes particulières de mise en œuvre du désenfumage dans l'environnement d'un navire	<ul style="list-style-type: none"> • Mettre en œuvre le matériel de ventilation et contrôler son bon fonctionnement • Adapter, si besoin, les règles d'emploi du matériel de ventilation en fonction de la situation • Contrôler l'efficacité du dispositif de ventilation et rendre compte 	X
	Mettre en œuvre le matériel d'épuisement en intégrant les contraintes particulières de mise en œuvre dans l'environnement d'un navire	<ul style="list-style-type: none"> • Mettre en œuvre le matériel d'épuisement et contrôler son bon fonctionnement • Adapter, si besoin, les règles d'emploi du matériel d'épuisement en fonction de la situation • Contrôler l'efficacité du dispositif d'épuisement et rendre compte 	X
4. Participer à la lutte contre tous types de sinistres	Appliquer les techniques d'intervention et de protection appropriées en fonction de la nature du sinistre et de sa localisation	<ul style="list-style-type: none"> • Lire et analyser, dans la mesure du possible, les fumées afin d'anticiper ou de s'affranchir d'un phénomène de progression rapide du feu • S'adapter à la typologie des sinistres et leurs risques associés (NRBCe, feu, voie d'eau, etc.) 	X
	Apporter son concours à l'équipage du navire lors d'opérations d'évacuation	<ul style="list-style-type: none"> • Assurer la protection hydraulique d'un compartiment en appliquant le principe de protection cubique • Participer activement au cheminement des impliqués vers une zone d'évacuation en coordination avec l'équipage du navire 	

- Activité optionnelle relative à la « sécurité maritime IBNB des personnels d'évaluation et d'intervention » :

ACTIVITÉ OPTIONNELLE	COMPÉTENCES ASSOCIEES	SAVOIRS-AGIR	Pondération des compétences
1. Participer aux actions d'une unité IBNB dans le cadre d'une EEI pour SMGA ou ANED	Participer à l'organisation d'un terrain de soutien avancé (TSA) lors de la projection de personnels à bord d'un navire	<ul style="list-style-type: none"> • Recenser le nombre d'impliqués, d'UA et d'UR afin de participer à l'organisation des évacuations • Participer au sein d'une équipe à l'organisation d'un CRM visant à optimiser la réponse opérationnelle • Appliquer les directives d'organisation et de sécurité d'une zone d'atterrissage hélicoptère (DZ) • Surveiller l'environnement immédiat d'une zone d'atterrissage hélicoptère afin d'éviter toute intrusion intempestive 	X
	S'équiper des EPI adaptés à la mission	<ul style="list-style-type: none"> • Appliquer les techniques permettant de survivre en mer en cas d'amerrissage forcé ou d'évacuation du navire sinistré • S'équiper des tenues relatives au transit aéronautique et à la protection contre les éléments • Appliquer les procédures d'urgence liées aux techniques individuelles de survie 	
	Préparer les équipements collectifs nécessaires à la mission dans le cadre d'un SMGA	<ul style="list-style-type: none"> • Respecter les règles de transport et de sécurité liées au transit par hélicoptères • S'équiper des EPI adaptés aux risques d'immersion en milieu maritime • Appliquer les procédures d'urgence lors d'un crash hélicoptère 	
	Participer à la mise en sécurité des passagers	<ul style="list-style-type: none"> • Appliquer les procédures relatives à l'abandon du navire • Participer au rôle d'appel • Mettre en œuvre une embarcation ou un radeau de sauvetage • Utiliser les dispositifs de repérage y compris les dispositifs de communication • Utiliser les dispositifs de signalisation et engins pyrotechniques • Mettre en œuvre les moyens de sauvetage et d'évacuation du bord 	

Modalités de certification

L'obtention d'une certification – du diplôme – se réalise par :

- la validation de la formation ;
- une démarche de validation des acquis de l'expérience (VAE).

Les demandes de VAE sont réalisées conformément aux procédures fixées par les textes régissant la formation des sapeurs-pompiers.

Le document de suivi et de synthèse des évaluations formatives et des autoévaluations accompagnées réalisées tout au long de la formation constitue l'élément de référence pour permettre au jury de statuer sur la délivrance de la certification.

Composition du jury :

- directeur de l'organisme de formation ou son représentant, président ;
- le responsable de la formation ;
- un formateur ayant participé à l'encadrement de la formation ;
- un spécialiste du domaine des interventions à bord des navires et des bateaux n'étant pas intervenu lors de la formation présentée au jury ;

Le jury vérifie la conformité du déroulement de la formation et des phases d'évaluation aux référentiels de formation et de certification.

Tous les membres du jury ont voix délibérative. Le quorum est atteint lorsque les deux-tiers au moins des membres sont présents. Le jury prend ses décisions à la majorité. En cas d'égalité des voix, la voix du président est prépondérante.

En cas de non validation d'une ou plusieurs compétences, constatée par le jury, le stagiaire est autorisé à suivre un complément de formation incluant de nouvelles mises en situation professionnelle ciblant les compétences non acquises. En cas de nouvel échec, constaté par le jury, le stagiaire doit alors suivre à nouveau la globalité de la formation.

Diplômes

La délivrance des diplômes est assurée par le directeur de l'organisme de la formation, disposant de l'agrément de formation délivré par la direction générale de la sécurité civile et de la gestion des crises.

- L'apprenant ayant validé la formation IBNB1 se voit délivrer, par le directeur de l'organisme de formation, un diplôme « équipier d'intervention à bord des navires et des bateaux- niveau 1 » soit en eaux intérieures, soit en eaux maritimes suivant l'environnement dans lequel la formation a eu lieu, conformément à l'agrément détenu par l'organisme de formation.
- L'apprenant ayant validé l'activité optionnelle de « sécurité maritime IBNB1 » se voit délivrer, par le directeur de l'organisme de formation, un diplôme « équipier d'intervention à bord des navires et des bateaux- niveau 1 » mention « sécurité maritime IBNB1 ».

Modèles de diplômes

- Equipier d'intervention à bord des navires et des bateaux- niveau 1- en eaux intérieures
- Equipier d'intervention à bord des navires et des bateaux- niveau 1- en eaux maritimes
- Equipier d'intervention à bord des navires et des bateaux - mention « sécurité maritime des personnels d'évaluation et d'intervention »



MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

DIRECTION GENERALE DE LA SÉCURITÉ CIVILE ET DE LA GESTION DES CRISES

Diplôme d'équipier d'intervention à bord des navires et des bateaux- niveau 1 en eaux intérieures

Vu l'arrêté du XXXXXX,

Vu le référentiel de compétences de l'équipier d'intervention à bord des navires et des bateaux- niveau 1

Vu le procès-verbal du jury en date du..... déclarant que M. né(e) le, dispose de l'ensemble des compétences des activités principales définies dans le référentiel de compétences d'équipier d'intervention à bord des navires et des bateaux- niveau 1.

Délivre à M. le présent diplôme.

Fait à, le

Le (directeur de l'organisme de formation agréé)

Nom de l'organisme de formation – IBNB1 eaux intérieures – Année – N°XY (correspondant au n° de diplôme délivré pour ce domaine de formation)



MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

DIRECTION GENERALE DE LA SÉCURITÉ CIVILE ET DE LA GESTION DES CRISES

Diplôme d'équipier d'intervention à bord des navires et des bateaux- niveau 1 en eaux maritimes

Vu l'arrêté du XXXXXX,

Vu le référentiel de compétences de l'équipier d'intervention à bord des navires et des bateaux- niveau 1

Vu le procès-verbal du jury en date du..... déclarant que M.
né(e) le, dispose de l'ensemble des compétences des activités principales définies dans le référentiel de
compétences d'équipier d'intervention à bord des navires et des bateaux- niveau 1.

Délivre à M. le présent diplôme.

Fait à, le

Le (directeur de l'organisme de formation agréé)

Nom de l'organisme de formation – IBNB1 eaux maritimes – Année – N°XY (correspondant au n° de diplôme délivré pour ce domaine de formation)



MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

DIRECTION GENERALE DE LA SÉCURITÉ CIVILE ET DE LA GESTION DES CRISES

Diplôme d'équipier d'intervention à bord des navires et des bateaux mention « sécurité maritime des personnels d'évaluation et d'intervention »

Vu l'arrêté du XXXXXX,

Vu le référentiel de compétences de l'équipier d'intervention à bord des navires et des bateaux- niveau 1 – mention sécurité maritime.

Vu le procès-verbal du jury en date du..... déclarant que M.

né(e) le, dispose de l'ensemble des compétences de l'activité optionnelle définies dans le référentiel de compétences d'équipier d'intervention à bord des navires et des bateaux- niveau 1.

Délivre à M. le présent diplôme.

Fait à, le

Le (directeur de l'organisme de formation agréé)

Nom de l'organisme de formation – IBNB1 – sécurité maritime – Année – N°XY (correspondant au n° de diplôme délivré pour ce domaine de formation)

Cadre général de la certification de l'activité de chef d'unité d'intervention à bord des navires et des bateaux – niveau 2

Le présent référentiel de certification définit le cadre général relatif aux modalités d'évaluation et de certification des compétences de **chef d'unité d'intervention à bord des navires et des bateaux - niveau 2 (IBNB2)**.

Les organismes agréés IBNB2 doivent, sur la base de ce cadre général, écrire et faire valider dans leur instance de gouvernance le référentiel interne de certification. Ce référentiel interne de certification est un élément constitutif du dossier de demande d'agrément.

La logique de développement des compétences se centre sur l'apprenant et sur sa capacité à mobiliser des ressources internes et externes, les trier, les hiérarchiser, les coordonner, pour mener à bien les missions qui lui sont confiées.

L'obtention de la qualification se structure en 2 phases :

- l'évaluation, qui permet de déterminer le niveau d'acquisition des compétences
- la certification, au travers d'un jury chargé de vérifier les conditions de formation, d'évaluation et de statuer sur la délivrance des diplômes ou attestations de fin de formation

Objectif de l'évaluation

L'évaluation permet de mesurer, d'apprécier, à l'aide de critères et d'indicateurs adaptés, l'atteinte par le stagiaire, de niveaux de compétences lui permettant d'assurer les activités données.

L'évaluation doit permettre de :

- mesurer la performance en évaluant l'efficacité de l'atteinte de l'objectif
- mesurer la concordance en évaluant le respect des doctrines (« règles de l'art »)
- mesurer la singularité en évaluant la capacité d'adaptation

Modalités d'évaluation

La formation fait l'objet d'évaluations formatives, dont des autoévaluations accompagnées (l'apprenant accompagné du formateur réalise sa propre évaluation), tout au long de la formation.

L'auto-évaluation accompagnée offre une double focale dans le champ du développement des compétences :

- la capacité de l'apprenant à activer et articuler ses ressources ;
- la résolution du problème rencontré.

Cette pratique évaluative élargie le champ d'implication de l'apprenant dans la formation. En plus d'être acteur de sa formation, l'apprenant est :

- évaluateur de ses capacités ;
- développeur de sa confiance ;
- diagnostiqueur de sa pratique ;
- auteur de son autonomisation.

Les mesures et les appréciations réalisées lors de ces évaluations doivent permettre :

- à l'apprenant de mesurer sa progression et d'acquérir les capacités correspondant à la mission à réaliser ;
- à l'équipe pédagogique de suivre l'évolution de l'apprenant, de l'accompagner et d'adapter la formation, le cas échéant.

Les mesures, appréciations se réalisent sur la base de critère(s) et/ou d'indicateur(s) :

- Les critères permettent de caractériser les actions. Ils peuvent se classer par catégories :
 - Qualité : exactitude, précision, rigueur, ...
 - Process : adéquation, adaptation, ...
 - Normes : connaissance, respect, conformité, ...
 - Comportementaux : autonomie, initiative, aptitude, rapidité, cohérence, pertinence, ...
- Les indicateurs sont des informations mesurables et comparables (temps d'exécution, quantité, ...).

Le référentiel interne de certification, annexé au règlement de formation de l'organisme agréé, détermine pour chaque phase d'évaluation, les modalités, les outils, les méthodes, le nombre et la qualité d'évaluateur(s) nécessaires au bon déroulement de cette mesure.

Les modalités d'évaluation doivent dès le début de la formation, être portées à la connaissance du stagiaire, afin de l'associer au processus.

Un document de synthèse et de suivi recense les résultats de chaque évaluation et permet au stagiaire et à l'équipe pédagogique de disposer d'une traçabilité disponible en tout temps.

Lorsque l'apprenant n'a pas encore acquis les capacités, les éléments d'appréciation doivent spécifier les axes de progression pour l'amener à l'acquisition. Les appréciations doivent être portées tant sur les habiletés, les attitudes que sur les connaissances précisées dans le référentiel de formation.

Le choix des outils et méthodes d'évaluation relève de l'organisme de formation agréé conformément aux modalités d'évaluation de ce référentiel.

Le stagiaire IBNB2 se doit d'être évalué à minima une fois lors de la réalisation de mise en situation professionnelle pour chacune des activités référencées dans les tableaux ci-après. Il doit être évalué sur chaque **savoir-agir** lié aux **compétences associées**.

- La mise en situation permet d'évaluer les habiletés, attitudes ;
- Le niveau de connaissances est appréhendé soit au travers des mises en situation, soit au travers d'un échange oral ou d'un écrit.

En fin de formation, les éléments portés sur le document de synthèse et de suivi des évaluations doivent pour chacune des compétences signifier que la compétence est soit :

- « ACQUISE » ;
- « EN COURS D'ACQUISITION » ;
- « NON ACQUISE ».

Pondération des compétences :

Les compétences référencées sont soumises à une notion de pondération.

Certaines doivent être impérativement reconnues comme « acquises », d'autres pouvant être acceptées comme étant « en cours d'acquisition ». Les tableaux ci-après précisent la pondération.

Pour valider la formation, les compétences doivent être « acquises » pour les cases grisées et à minima être « en cours d'acquisition » pour les cases blanches comportant un X. A la fin de la période de formation, une « non acquisition » d'une quelconque compétence entraîne la non-validation de la formation en cours.

L'objectif de l'évaluation du **chef d'unité d'intervention à bord des navires et des bateaux- niveau 2** est d'évaluer l'acquisition des compétences au travers de l'atteinte des **SAVOIRS-AGIR** liés :

- **Activités principales d'IBNB2 :**

ACTIVITÉS	COMPÉTENCES ASSOCIEES	SAVOIRS-AGIR	Pondération des compétences
1. Construire une réponse adaptée à la situation opérationnelle	<ul style="list-style-type: none"> • Identifier l'ensemble des situations opérationnelles envisageables sur un navire 	<ul style="list-style-type: none"> • Appliquer les choix tactiques définis par le commandant des opérations de secours • Réagir à une situation nécessitant l'adaptation de techniques professionnelles • Mettre en place une organisation efficace de l'unité IBNB placée sous ses ordres 	
	<ul style="list-style-type: none"> • Analyser les contraintes en fonction de la situation du navire 	<ul style="list-style-type: none"> • Analyser la situation et l'environnement et rendre compte à l'échelon de commandement supérieur • Observer les lieux avec rigueur afin de proposer une idée de manœuvre complétant le choix tactique du COS 	
	<ul style="list-style-type: none"> • Utiliser les outils de la gestion opérationnelle et de commandement adaptés à l'IBNB 	<ul style="list-style-type: none"> • Communiquer les objectifs à atteindre et l'idée de manœuvre à l'unité IBNB • Définir les codes de communication applicables par l'unité IBNB • Traiter de façon régulière la remontée d'information de l'unité IBNB en action et exprimer des consignes complémentaires ou nouvelles si besoin 	X

2. Coordonner la mise en œuvre d'une unité IBNB pour répondre à la mission confiée	<ul style="list-style-type: none"> • Composer les binômes d'une unité IBNB 	<ul style="list-style-type: none"> • Organiser l'unité IBNB en fonction du choix tactique défini par le COS • Gérer le matériel nécessaire à l'unité IBNB • Veiller à la sécurité de l'unité IBNB notamment dans le cadre de l'équipement individuel et collectif • Réévaluer la capacité opérationnelle de l'unité IBNB si besoin et l'adapter à la situation 	
	<ul style="list-style-type: none"> • Diriger les actions des binômes 	<ul style="list-style-type: none"> • Faire appliquer à l'unité IBNB des directives opérationnelles conduisant à la mission confiée par le COS • Réactualiser la composition de l'unité IBNB en fonction de l'évolution et des missions complémentaires • Redistribuer les rôles et les missions initialement attribuées à l'unité IBNB afin de maintenir la cohérence avec les consignes définies par le COS • Assurer un contact permanent avec les actions entreprises par l'unité IBNB à l'œuvre 	
3. Gérer un point de pénétration dans l'environnement spécifique de l'intervention à bord d'un navire	<ul style="list-style-type: none"> • Lire et se repérer sur les plans d'un navire 	<ul style="list-style-type: none"> • Localiser les emplacements des plans à bord d'un navire • Savoir lire un plan et se déplacer dans un navire • Identifier rapidement les risques et les enjeux sur un plan de navire (safety fire plan) • Construire une réponse opérationnelle adaptée en fonction du plan de navire pour identifier un point de pénétration • Repérer son emplacement et celui de son unité IBNB sur un plan de navire 	
	<ul style="list-style-type: none"> • Communiquer en tant que premier chef d'agrès avec les autorités portuaires et le commandant d'un navire ou les membres d'équipage présent au point d'attaque 	<ul style="list-style-type: none"> • Etablir un contact avec l'autorité portuaire • Demander et identifier les objectifs du commandant du navire • Intégrer les actions entreprises par le bord • Proposer une ou plusieurs réactions immédiates au commandant du bord 	
	<ul style="list-style-type: none"> • Diriger, en tant que premier chef d'agrès, une intervention à bord d'un navire 	<ul style="list-style-type: none"> • Coordonner les actions avec celles entreprises par le bord • Rendre compte de la situation à l'échelon de commandement supérieur • Engager des réactions immédiates en complément de celles déjà entreprises • Contrôler les actions engagées 	
4. Commander les binômes pour des opérations de soutien et protection	<ul style="list-style-type: none"> • Contribuer à la mise en œuvre du matériel d'épuisement, de gestion des fumées et de protection 	<ul style="list-style-type: none"> • Diriger des binômes dans des actions de soutien • Contrôler l'efficacité des actions entreprises 	X

5. Contribuer à l'organisation du soutien aux intervenants	<ul style="list-style-type: none"> • Appréhender l'organisation et les différentes composantes du soutien aux intervenants 	<ul style="list-style-type: none"> • Organiser en équipe et contribuer à l'animation d'un point de rassemblement des moyens • Assurer le suivi et le maintien en condition physique du personnel au sein d'une unité de gestion de soutien aux intervenants • Assurer la comptabilité et le suivi du matériel au sein d'une unité de soutien logistique • Traiter les besoins en matériels exprimés dans le cadre de la gestion d'une unité de soutien logistique 	X
	<ul style="list-style-type: none"> • Exploiter les tableaux de gestion du personnel et du matériel 	<ul style="list-style-type: none"> • Gérer quantitativement et qualitativement les moyens humains disponibles • Gérer quantitativement et qualitativement les moyens matériels disponibles • Informer en temps réel le niveau de commandement supérieur de la disponibilité des ressources 	

- Activité optionnelle relative à la « sécurité maritime IBNB des personnels d'évaluation et d'intervention » IBNB 2 :

ACTIVITÉ OPTIONNELLE	COMPÉTENCES ASSOCIEES	SAVOIR AGIR	Pondération des compétences
1. Commander une unité IBNB dans le cadre d'une EEI pour SMGA ou ANED	<ul style="list-style-type: none"> • Connaître le fonctionnement d'un terrain de soutien avancé (TSA) et les principes de projection (personnels et matériels) de la terre vers un navire en mer 	<ul style="list-style-type: none"> • Identifier rapidement les éléments nécessaires à l'organisation d'un CRM terre ou mer • Recenser le nombre de personnel engagé sur la mission • Appliquer les directives d'organisation et de sécurité d'une zone d'atterrissage hélicoptère (DZ) • Surveiller l'environnement immédiat d'une zone d'atterrissage hélicoptère afin d'éviter toute intrusion intempestive 	
	<ul style="list-style-type: none"> • Adapter les EPI à la mission et en contrôler la bonne mise en œuvre lors d'un SMGA 	<ul style="list-style-type: none"> • Appliquer les techniques permettant de survivre en mer en cas d'amerrissage forcé ou d'évacuation du navire sinistré • S'équiper des tenues relatives au transit aéronautique et à la protection contre les éléments • Appliquer les procédures d'urgence liées aux techniques individuelles de survie • Contrôler l'équipement du personnel 	
	<ul style="list-style-type: none"> • Préparer les équipements collectifs nécessaires à la mission dans le cadre d'un SMGA et organiser les préparatifs d'évacuation/transfert 	<ul style="list-style-type: none"> • Respecter les règles de transport et de sécurité liées au transit par hélicoptères • S'équiper des EPI adaptés aux risques d'immersion en milieu maritime • Appliquer les procédures d'urgence lors d'un crash hélicoptère 	
	<ul style="list-style-type: none"> • Commander une équipe lors d'une situation d'urgence à bord d'un navire en mer 	<ul style="list-style-type: none"> • Appliquer les procédures relatives à l'abandon du navire • Participer au rôle d'appel • Mettre en œuvre une embarcation ou un radeau de sauvetage • Utiliser les dispositifs de repérage y compris les dispositifs de communication • Utiliser les dispositifs de signalisation et engins pyrotechniques • Mettre en œuvre les moyens de sauvetage et d'évacuation du bord 	

Modalités de certification

L'obtention d'une certification – du diplôme – se réalise par :

- la validation de la formation ;
- une démarche de validation des acquis de l'expérience (VAE).
-

Les demandes de VAE sont réalisées conformément aux procédures fixées par les textes régissant la formation des sapeurs-pompiers.

Le document de suivi et de synthèse des évaluations formatives et des autoévaluations accompagnées réalisées tout au long de la formation constitue l'élément de référence pour permettre au jury de statuer sur la délivrance de la certification.

Composition du jury :

- directeur de l'organisme de formation ou son représentant, président ;
- le responsable de la formation ;
- un formateur ayant participé à l'encadrement de la formation ;
- un spécialiste du domaine d'intervention à bord des navires et des bateaux, de niveau chef d'unité, n'étant pas intervenu lors de la formation présentée au jury ;

Le jury vérifie la conformité du déroulement de la formation et des phases d'évaluation aux référentiels de formation et de certification.

Tous les membres du jury ont voix délibérative. Le quorum est atteint lorsque les deux-tiers au moins des membres sont présents. Le jury prend ses décisions à la majorité. En cas d'égalité des voix, la voix du président est prépondérante.

En cas de non validation d'une ou plusieurs compétences, constatée par le jury, le stagiaire est autorisé à suivre un complément de formation incluant de nouvelles mises en situation professionnelle ciblant les compétences non acquises. En cas de nouvel échec, constaté par le jury, le stagiaire doit alors suivre à nouveau la globalité de la formation.

Diplômes

La délivrance des diplômes est assurée par le directeur de l'organisme de la formation, disposant de l'agrément de formation délivré par la direction générale de la sécurité civile et de la gestion des crises.

- L'apprenant ayant validé la formation IBNB2 se voit délivrer, par le directeur de l'organisme de formation, un diplôme « chef d'unité d'intervention à bord des navires et des bateaux - niveau 2 » soit en eaux intérieures, soit en eaux maritimes suivant l'environnement dans lequel la formation a eu lieu, conformément à l'agrément détenu par l'organisme de formation.
- L'apprenant ayant validé l'activité optionnelle de « sécurité maritime IBNB2 » se voit délivrer, par le directeur de l'organisme de formation, un diplôme « chef d'unité d'intervention à bord des navires et des bateaux- niveau 2 » mention « sécurité maritime des personnels d'évaluation et d'intervention ».

Modèles de diplômes

- Chef d'unité d'intervention à bord des navires et des bateaux- niveau 2 en eaux intérieures
- Chef d'unité d'intervention à bord des navires et des bateaux- niveau 2 en eaux maritimes
- Chef d'unité d'intervention à bord des navires et des bateaux- niveau 2 mention « sécurité maritime des personnels d'évaluation et d'intervention »



MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

DIRECTION GÉNÉRALE DE LA SÉCURITÉ CIVILE ET DE LA GESTION DES CRISES

Diplôme de chef d'unité d'intervention à bord des navires et des bateaux- niveau 2 en eaux intérieures

Vu l'arrêté du XXXXXX,

Vu le référentiel de compétences de chef d'unité d'intervention à bord des navires et des bateaux- niveau 2

Vu le procès-verbal du jury en date du..... déclarant que M. né(e) le, dispose de l'ensemble des compétences des activités principales définies dans le référentiel de compétences de **chef d'unité d'intervention à bord des navires et des bateaux- niveau 2**.

Délivre à M. le présent diplôme.

Fait à, le

Le (directeur de l'organisme de formation)

Nom de l'organisme de formation – IBNB2 en eaux intérieures – Année – N°XY (correspondant au n° de diplôme délivré pour ce domaine de formation)



MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

DIRECTION GÉNÉRALE DE LA SÉCURITÉ CIVILE ET DE LA GESTION DES CRISES

Diplôme de chef d'unité d'intervention à bord des navires et des bateaux- niveau 2 en eaux maritimes

Vu l'arrêté du XXXXXX,

Vu le référentiel de compétences de chef d'unité d'intervention à bord des navires et des bateaux- niveau 2

Vu le procès-verbal du jury en date du..... déclarant que M.
né(e) le, dispose de l'ensemble des compétences des activités principales définies dans le référentiel de
compétences de **chef d'unité d'intervention à bord des navires et des bateaux- niveau 2.**

Délivre à M. le présent diplôme.

Fait à, le

Le (directeur de l'organisme de formation)

Nom de l'organisme de formation – IBNB2 en eaux maritimes – Année – N°XY (correspondant au n° de diplôme délivré pour ce domaine de formation)



MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

DIRECTION GENERALE DE LA SÉCURITÉ CIVILE ET DE LA GESTION DES CRISES

Diplôme de chef d'unité d'intervention à bord des navires et des bateaux - niveau 2 mention « sécurité maritime des personnels d'évaluation et d'intervention »

Vu l'arrêté du XXXXXX,

Vu le référentiel de compétences de chef d'unité d'intervention à bord des navires et des bateaux - niveau 2 – mention sécurité maritime.

Vu le procès verbal du jury en date du..... déclarant que M. né(e)
le, dispose de l'ensemble des compétences de l'activité optionnelle définies dans le référentiel de compétences
de chef d'unité d'intervention à bord des navires et des bateaux- niveau 2.

Délivre à M. le présent diplôme.

Fait à, le

Le (directeur de l'organisme de formation)

Nom de l'organisme de formation – IBNB2 – sécurité maritime – Année – N°XY (correspondant au n° de diplôme délivré pour ce domaine de formation)

Cadre général de la certification de l'activité de chef de groupe d'intervention à bord des navires et des bateaux – niveau 3

Le présent référentiel de certification définit le cadre général relatif aux modalités d'évaluation et de certification des compétences de **chef de groupe d'intervention à bord des navires et des bateaux - niveau 3 (IBNB3)**.

Les organismes agréés IBNB3 doivent, sur la base de ce cadre général, écrire et faire valider dans leur instance de gouvernance le référentiel interne de certification. Ce référentiel interne de certification est un élément constitutif du dossier de demande d'agrément.

La logique de développement des compétences se centre sur l'apprenant et sur sa capacité à mobiliser des ressources internes et externes, les trier, les hiérarchiser, les coordonner, pour mener à bien les missions qui lui sont confiées.

L'obtention de la qualification se structure en 2 phases :

- l'évaluation, qui permet de déterminer le niveau d'acquisition des compétences
- la certification, au travers d'un jury chargé de vérifier les conditions de formation, d'évaluation et de statuer sur la délivrance des diplômes ou attestations de fin de formation

Objectif de l'évaluation

L'évaluation permet de mesurer, d'apprécier, à l'aide de critères et d'indicateurs adaptés, l'atteinte par le stagiaire, de niveaux de compétences lui permettant d'assurer les activités données.

L'évaluation doit permettre de :

- mesurer la performance en évaluant l'efficacité de l'atteinte de l'objectif
- mesurer la concordance en évaluant le respect des doctrines (« règles de l'art »)
- mesurer la singularité en évaluant la capacité d'adaptation

Modalités d'évaluation

La formation fait l'objet d'évaluations formatives, dont des autoévaluations accompagnées (l'apprenant accompagné du formateur réalise sa propre évaluation), tout au long de la formation.

L'auto-évaluation accompagnée offre une double focale dans le champ du développement des compétences :

- la capacité de l'apprenant à activer et articuler ses ressources ;
- la résolution du problème rencontré.

Cette pratique évaluative élargie le champ d'implication de l'apprenant dans la formation. En plus d'être acteur de sa formation, l'apprenant est :

- évaluateur de ses capacités ;
- développeur de sa confiance ;
- diagnostiqueur de sa pratique ;
- auteur de son autonomisation.

Les mesures et les appréciations réalisées lors de ces évaluations doivent permettre :

- à l'apprenant de mesurer sa progression et d'acquérir les capacités correspondant à la mission à réaliser ;
- à l'équipe pédagogique de suivre l'évolution de l'apprenant, de l'accompagner et d'adapter la formation, le cas échéant.

Les mesures, appréciations se réalisent sur la base de critère(s) et/ou d'indicateur(s) :

- Les critères permettent de caractériser les actions. Ils peuvent se classer par catégories :
 - Qualité : exactitude, précision, rigueur, ...
 - Process : adéquation, adaptation, ...
 - Normes : connaissance, respect, conformité, ...
 - Comportementaux : autonomie, initiative, aptitude, rapidité, cohérence, pertinence, ...
- Les indicateurs sont des informations mesurables et comparables (temps d'exécution, quantité, ...).

Le référentiel interne de certification, annexé au règlement de formation de l'organisme agréé, détermine pour chaque phase d'évaluation, les modalités, les outils, les méthodes, le nombre et la qualité d'évaluateur(s) nécessaires au bon déroulement de cette mesure.

Les modalités d'évaluation doivent dès le début de la formation, être portées à la connaissance du stagiaire, afin de l'associer au processus.

Un document de synthèse et de suivi recense les résultats de chaque évaluation et permet au stagiaire et à l'équipe pédagogique de disposer d'une traçabilité disponible en tout temps.

Lorsque l'apprenant n'a pas encore acquis les capacités, les éléments d'appréciation doivent spécifier les axes de progression pour l'amener à l'acquisition. Les appréciations doivent être portées tant sur les habiletés, les attitudes que sur les connaissances précisées dans le référentiel de formation.

Le choix des outils et méthodes d'évaluation relève de l'organisme de formation agréé conformément aux modalités d'évaluation de ce référentiel.

Le stagiaire IBNB3 se doit d'être évalué à minima une fois lors de la réalisation de mise en situation professionnelle pour chacune des activités référencées dans les tableaux ci-après. Il doit être évalué sur chaque **savoir-agir** lié aux **compétences associées**.

- La mise en situation permet d'évaluer les habiletés, attitudes ;
- Le niveau de connaissances est appréhendé soit au travers des mises en situation, soit au travers d'un échange oral ou d'un écrit.

En fin de formation, les éléments portés sur le document de synthèse et de suivi des évaluations doivent pour chacune des compétences signifier que la compétence est soit :

- « ACQUISE » ;
- « EN COURS D'ACQUISITION » ;
- « NON ACQUISE ».

Pondération des compétences :

Les compétences référencées sont soumises à une notion de pondération.

Certaines doivent être impérativement reconnues comme « acquises », d'autres pouvant être acceptées comme étant « en cours d'acquisition ». Les tableaux ci-après précisent la pondération.

Pour valider la formation, les compétences doivent être « acquises » pour les cases grisées et à minima être « en cours d'acquisition » pour les cases blanches comportant un X. A la fin de la période de formation, une « non acquisition » d'une quelconque compétence entraîne la non-validation de la formation en cours.

L'objectif de l'évaluation du **chef de groupe d'intervention à bord des navires et des bateaux- niveau 3** est d'évaluer l'acquisition des compétences au travers de l'atteinte des **SAVOIRS-AGIR** liés :

Activités principales d'IBN3 :

ACTIVITÉS	COMPÉTENCES ASSOCIEES	SAVOIRS-AGIR	Pondération des compétences
1. Organiser et contrôler la phase initiale d'une intervention contre un sinistre à bord d'un navire	<ul style="list-style-type: none"> • Prendre contact avec le bord et les autorités portuaires pour intégrer les actions en cours, dans l'élaboration des idées de manœuvre 	<ul style="list-style-type: none"> • Rechercher et identifier les responsables du bord et/ou du port • Se présenter aux responsables du bord et/ou du port • Communiquer de façon efficace • Questionner le bord sur les actions déjà entreprises et les enjeux • Formaliser un ordre initial en intégrant les actions déjà entreprises 	
	<ul style="list-style-type: none"> • S'exprimer avec un vocabulaire adapté à l'intervention, maîtriser la lecture de plans de navires et donner des ordres 	<ul style="list-style-type: none"> • Communiquer de façon efficace • Récupérer ou demander la délivrance des plans de sécurité du navire • Localiser le sinistre sur le plan de sécurité du navire • Déterminer le ou les cheminements permettant l'accès au sinistre • Exploiter les données du plan pour définir la tactique de lutte • Utiliser le plan du navire pour exprimer les ordres 	
	<ul style="list-style-type: none"> • Faire appliquer les mesures de sécurité individuelles et collectives spécifiques à l'intervention aux personnels sous ses ordres 	<ul style="list-style-type: none"> • Intégrer les spécificités du navire et du sinistre dans la partie sécurité de son ordre initial • Définir un zonage issu des premiers renseignements collectés 	
	<ul style="list-style-type: none"> • Identifier les différentes autorités impliquées sur l'intervention 	<ul style="list-style-type: none"> • Évaluer le domaine de responsabilité des acteurs en présence • Demander le renfort des différents partenaires • Intégrer les renforts dans le raisonnement tactique 	

	<ul style="list-style-type: none"> • Mettre en œuvre les techniques opérationnelles dans le cadre d'une intervention à bord d'un navire afin d'atteindre les objectifs définis 	<ul style="list-style-type: none"> • Exprimer un ordre initial • Contrôler l'exécution de l'ordre initial 	X
2. Commander un secteur d'intervention dans l'environnement spécifique d'un navire	<ul style="list-style-type: none"> • S'intégrer en tant que chef de secteur dans une mission IBNB 	<ul style="list-style-type: none"> • Établir un contact avec le COS • Appliquer l'ordre initial du COS et rendre compte • Communiquer avec les équipes du bord rattachées au secteur • Déterminer le ou les cheminements permettant d'atteindre les objectifs du COS • Exploiter les données du plan pour atteindre les objectifs du COS • Utiliser le plan pour exprimer les ordres 	
3. Assister le COS (Chef de colonne) dans la gestion opérationnelle et le commandement	<ul style="list-style-type: none"> • Elaborer les idées de manœuvre et employer les techniques opérationnelles en fonction des ressources disponibles 	<ul style="list-style-type: none"> • Identifier et se présenter aux responsables du bord et/ou du port • Communiquer de façon efficace • Questionner le bord sur les actions déjà entreprises et les enjeux • Intégrer les actions déjà entreprises • Exploiter les données du plan pour définir la tactique de lutte 	
	<ul style="list-style-type: none"> • Donner au COS les éléments décisionnels validés pour la conduite de l'intervention sur zone 	<ul style="list-style-type: none"> • Proposer un ordre initial à partir du plan du navire en intégrant les actions déjà entreprises • Sensibiliser le COS pour intégrer les spécificités liées au sinistre dans la partie sécurité de son ordre initial • Proposer un zonage issu des premiers renseignements collectés • Conseiller le COS sur les renforts et l'utilisation des partenaires 	
	<ul style="list-style-type: none"> • Assister dans sa mission l'officier « anticipation » dans un PC de site 	<ul style="list-style-type: none"> • Exploiter les données de plans pour évaluer les enjeux • Mettre à profit les capacités des différents acteurs 	X

4. Faciliter l'insertion des moyens du SIS dans les dispositifs interservices (COD, COZ, CROSS, COM, CTC, etc.)	<ul style="list-style-type: none"> • Connaître le fonctionnement et les missions des différentes structures activées dans le cadre de cette ORSEC/Dispositif interservices 	<ul style="list-style-type: none"> • Exploiter et mettre à profit les compétences des différents services en fonction de la situation • Mettre à profit les capacités opérationnelles et organiques des différents services en fonction de la situation rencontrée 	X
	<ul style="list-style-type: none"> • Proposer la rédaction des synthèses pour l'autorité 	<ul style="list-style-type: none"> • Rédiger une synthèse relative aux situations du sinistre • Utiliser une sémantique technique adaptée et compréhensible 	X
	<ul style="list-style-type: none"> • S'appuyer sur les ressources mobilisables des différents acteurs portuaires et interservices pour conseiller sur le plan tactique le COS ; 	<ul style="list-style-type: none"> • Se positionner en interface technique et opérationnelle entre les différents intervenants • Informer le COS de la situation en fonction des problématiques identifiées • Proposer des solutions techniques et tactiques 	X
	<ul style="list-style-type: none"> • Conseiller le COS ou son représentant vis-à-vis des autorités et autres acteurs de la crise 	<ul style="list-style-type: none"> • Traiter, avec et pour le COS, les problématiques liées à la sécurité en assurant la synthèse de l'ensemble des informations • Proposer des solutions techniques et tactiques en relation avec la cellule anticipation 	

Activité optionnelle relative à la « sécurité maritime des personnels chargés d'assister le chef EEI » :

ACTIVITÉ OPTIONNELLE	COMPÉTENCES ASSOCIEES	SAVOIRS AGIR	Pondération des compétences
1. Assister le chef de l'EEI en mer	<ul style="list-style-type: none"> S'intégrer au sein d'une EEI 	<ul style="list-style-type: none"> Appliquer les techniques permettant de survivre en mer en cas d'amerrissage forcé S'équiper des tenues relatives au transit aéronautique et à la protection contre les éléments Appliquer les procédures d'urgence liées aux techniques individuelles de survie Contrôler l'équipement du personnel 	
	<ul style="list-style-type: none"> Savoir utiliser les moyens spécifiques (notamment dans le cadre de l'AEM) proposés par le navire ou par la compagnie maritime. 	<ul style="list-style-type: none"> Communiquer avec les différents acteurs des compagnies maritimes et interservices Se positionner en interface technique et opérationnelle entre les différents acteurs de la situation de crise Exploiter les documents de secours/bord en employant une sémantique technique adaptée et compréhensible Utiliser les outils de gestion de l'évènement disponibles 	
	<ul style="list-style-type: none"> Connaître les différents acteurs impliqués et leurs responsabilités respectives 	<ul style="list-style-type: none"> Relayer les informations opérationnelles établies entre le COS, la compagnie maritime et les autorités Se positionner par rapport au chef de l'EEI et au commandant du navire Communiquer au sein du dispositif interservices Communiquer avec les acteurs de compagnies maritimes 	
	<ul style="list-style-type: none"> Organiser l'engagement des secours 	<ul style="list-style-type: none"> Respecter les règles de transport et de sécurité liées au transit par hélicoptères S'équiper des EPI adaptés aux risques d'immersion en milieu maritime Appliquer les procédures d'urgence lors d'un crash hélicoptère 	
	<ul style="list-style-type: none"> Apporter une réponse opérationnelle adaptée 	<ul style="list-style-type: none"> Appliquer les procédures relatives à l'abandon du navire Utiliser les dispositifs de repérage y compris les dispositifs de communication Utiliser les dispositifs de signalisation et engins pyrotechniques Prendre la responsabilité d'une embarcation ou d'un radeau de sauvetage pendant et après la mise à l'eau Faire fonctionner le moteur d'une embarcation de sauvetage Encadrer les survivants et gérer les embarcations et radeaux de sauvetage après l'abandon du navire 	

Modalités de certification

L'obtention d'une certification – du diplôme – se réalise par :

- la validation de la formation ;
- une démarche de validation des acquis de l'expérience (VAE).
-

Les demandes de VAE sont réalisées conformément aux procédures fixées par les textes régissant la formation des sapeurs-pompiers.

Le document de suivi et de synthèse des évaluations formatives et des autoévaluations accompagnées réalisées tout au long de la formation constitue l'élément de référence pour permettre au jury de statuer sur la délivrance de la certification.

Composition du jury :

- directeur de l'organisme de formation ou son représentant, président ;
- le responsable de la formation ;
- un formateur ayant participé à l'encadrement de la formation ;
- un spécialiste du domaine d'intervention à bord des navires et des bateaux, de niveau chef de groupe, n'étant pas intervenu lors de la formation présentée au jury ;

Le jury vérifie la conformité du déroulement de la formation et des phases d'évaluation aux référentiels de formation et de certification.

Tous les membres du jury ont voix délibérative. Le quorum est atteint lorsque les deux-tiers au moins des membres sont présents. Le jury prend ses décisions à la majorité. En cas d'égalité des voix, la voix du président est prépondérante.

En cas de non validation d'une ou plusieurs compétences, constatée par le jury, le stagiaire est autorisé à suivre un complément de formation incluant de nouvelles mises en situation professionnelle ciblant les compétences non acquises. En cas de nouvel échec, constaté par le jury, le stagiaire doit alors suivre à nouveau la globalité de la formation.

Diplômes

La délivrance des diplômes est assurée par le directeur de l'organisme de la formation, disposant de l'agrément de formation délivré par la direction générale de la sécurité civile et de la gestion des crises.

- L'apprenant ayant validé la formation IBNB3 se voit délivrer, par le directeur de l'organisme de formation, un diplôme « chef de groupe d'intervention à bord des navires et des bateaux - niveau 3 » soit en eaux intérieures, soit en eaux maritimes suivant l'environnement dans lequel la formation a eu lieu, conformément à l'agrément détenu par l'organisme de formation.
- L'apprenant ayant validé l'activité optionnelle de « sécurité maritime IBNB3 » se voit délivrer, par le directeur de l'organisme de formation, un diplôme « chef de groupe d'intervention à bord des navires et des bateaux - niveau 3 » mention « sécurité maritime des personnels chargés d'assister le chef EEI ».

Modèles de diplômes

- Chef de groupe d'intervention à bord des navires et des bateaux- niveau 3 en eaux intérieures
- Chef de groupe d'intervention à bord des navires et des bateaux- niveau 3 en eaux maritimes
- Chef de groupe d'intervention à bord des navires et des bateaux - niveau 3- mention « sécurité maritime des personnels chargés d'assister le chef EEI »



MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

DIRECTION GÉNÉRALE DE LA SÉCURITÉ CIVILE ET DE LA GESTION DES CRISES

Diplôme de chef de groupe d'intervention à bord des navires et des bateaux - niveau 3 en eaux intérieures

Vu l'arrêté du XXXXXX,

Vu le référentiel de compétences de chef de groupe d'intervention à bord des navires et des bateaux - niveau 3

Vu le procès verbal du jury en date du..... déclarant que M.
né(e) le, dispose de l'ensemble des compétences des activités principales définies dans le référentiel de
compétences de **chef de groupe d'intervention à bord des navires et des bateaux - niveau 3**.

Délivre à M. le présent diplôme.

Fait à, le

Le (directeur de l'organisme de formation)

Nom de l'organisme de formation – IBNB3 en eaux intérieures - Année – N°XY (correspondant au n° de diplôme délivré pour ce domaine de formation)



MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

DIRECTION GÉNÉRALE DE LA SÉCURITÉ CIVILE ET DE LA GESTION DES CRISES

Diplôme de chef de groupe d'intervention à bord des navires et des bateaux niveau 3 en eaux maritimes

Vu l'arrêté du XXXXXX,

Vu le référentiel de compétences de chef de groupe d'intervention à bord des navires et des bateaux - niveau 3

Vu le procès verbal du jury en date du..... déclarant que M.
né(e) le, dispose de l'ensemble des compétences des activités principales définies dans le référentiel de
compétences de **chef de groupe d'intervention à bord des navires et des bateaux - niveau 3.**

Délivre à M. le présent diplôme.

Fait à, le

Le (directeur de l'organisme de formation)

Nom de l'organisme de formation – IBNB3 en eaux maritimes - Année – N°XY (correspondant au n° de diplôme délivré pour ce domaine de formation)



MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

DIRECTION GENERALE DE LA SÉCURITÉ CIVILE ET DE LA GESTION DES CRISES

Diplôme de chef de groupe d'intervention à bord des navires et des bateaux niveau 3 mention « sécurité maritime des chargés d'assister personnels le chef EEI »

Vu l'arrêté du XXXXXX,

Vu le référentiel de compétences de chef de groupe d'intervention à bord des navires et des bateaux niveau 2 – mention sécurité maritime.

Vu le procès verbal du jury en date du..... déclarant que M. né(e)
le, dispose de l'ensemble des compétences de l'activité optionnelle définies dans le référentiel de compétences de chef de groupe d'intervention à bord des navires et des bateaux- niveau 3.

Délivre à M. le présent diplôme.

Fait à, le

Le (directeur de l'organisme de formation)

Nom de l'organisme de formation – IBNB3 – sécurité maritime – Année – N°XY (correspondant au n° de diplôme délivré pour ce domaine de formation)

Cadre général de la certification de l'activité de conseiller technique d'intervention à bord des navires et des bateaux – niveau 4

Le présent référentiel de certification définit le cadre général relatif aux modalités d'évaluation et de certification des compétences de **conseiller technique d'intervention à bord des navires et des bateaux - niveau 4 (IBNB4)**.

Les organismes agréés IBNB3 doivent, sur la base de ce cadre général, écrire et faire valider dans leur instance de gouvernance le *référentiel interne de certification*. Ce référentiel interne de certification est un élément constitutif du dossier de demande d'agrément.

La logique de développement des compétences se centre sur l'apprenant et sur sa capacité à mobiliser des ressources internes et externes, les trier, les hiérarchiser, les coordonner, pour mener à bien les missions qui lui sont confiées.

L'obtention de la qualification se structure en 2 phases :

- l'évaluation, qui permet de déterminer le niveau d'acquisition des compétences
- la certification, au travers d'un jury chargé de vérifier les conditions de formation, d'évaluation et de statuer sur la délivrance des diplômes ou attestations de fin de formation

Objectif de l'évaluation

L'évaluation permet de mesurer, d'apprécier, à l'aide de critères et d'indicateurs adaptés, l'atteinte par le stagiaire, de niveaux de compétences lui permettant d'assurer les activités données.

L'évaluation doit permettre de :

- mesurer la performance en évaluant l'efficacité de l'atteinte de l'objectif
- mesurer la concordance en évaluant le respect des doctrines (« règles de l'art »)
- mesurer la singularité en évaluant la capacité d'adaptation

Modalités d'évaluation

La formation fait l'objet d'évaluations formatives, dont des autoévaluations accompagnées (l'apprenant accompagné du formateur réalise sa propre évaluation), tout au long de la formation.

Les stagiaires de la formation IBNB4 disposent individuellement d'un tuteur chargé d'assurer l'accompagnement tout au long de la formation-action.

Le tutorat doit répondre à trois objectifs de l'évaluation continue :

- accompagner et évaluer la professionnalisation du stagiaire tout au long de son parcours ;
- dynamiser, participer et systématiser l'autoévaluation accompagnée du stagiaire ;
- accompagner le stagiaire dans la réalisation de son mémoire professionnel dont le but est de traduire l'alternance entre « théorie/pratique », « expérimentation » et « analyse des pratiques professionnelles ».

L'auto-évaluation accompagnée offre une double focale dans le champ du développement des compétences :

- la capacité de l'apprenant à activer et articuler ses ressources ;
- la résolution du problème rencontré.

Cette pratique évaluative élargie le champ d'implication de l'apprenant dans la formation. En plus d'être acteur de sa formation, l'apprenant est :

- évaluateur de ses capacités ;
- développeur de sa confiance ;
- diagnostiqueur de sa pratique ;
- auteur de son autonomisation.

Le tutorat et l'autoévaluation doivent permettre :

- à l'apprenant de mesurer sa progression et d'acquérir les capacités correspondant à la mission à réaliser ;
- à l'équipe pédagogique de suivre l'évolution de l'apprenant, de l'accompagner et d'adapter la formation, le cas échéant.

Les mesures, appréciations se réalisent sur la base de critère(s) et/ou d'indicateur(s) :

- Les critères permettent de caractériser les actions. Ils peuvent se classer par catégories :
 - Qualité : exactitude, précision, rigueur, ...
 - Process : adéquation, adaptation, ...
 - Normes : connaissance, respect, conformité, ...
 - Comportementaux : autonomie, initiative, aptitude, rapidité, cohérence, pertinence, ...
- Les indicateurs sont des informations mesurables et comparables (temps d'exécution, quantité, ...).

Le référentiel interne de certification, annexé au règlement de formation de l'organisme agréé, détermine pour chaque phase d'évaluation, les modalités, les outils, les méthodes, le nombre et la qualité d'évaluateur(s) nécessaires au bon déroulement de cette mesure.

Les modalités d'évaluation doivent dès le début de la formation, être portées à la connaissance du stagiaire, afin de l'associer au processus.

Un document de synthèse et de suivi recense les résultats de chaque évaluation et permet au stagiaire et à l'équipe pédagogique de disposer d'une traçabilité disponible en tout temps.

Lorsque l'apprenant n'a pas encore acquis les capacités, les éléments d'appréciation doivent spécifier les axes de progression pour l'amener à l'acquisition. Les appréciations doivent être portées tant sur les habiletés, les attitudes que sur les connaissances précisées dans le référentiel de formation.

Le choix des outils et méthodes d'évaluation relève de l'organisme de formation agréé conformément aux modalités d'évaluation de ce référentiel.

Le stagiaire IBNB4 se doit d'être évalué à minima une fois lors de la réalisation de mise en situation professionnelle pour chacune des activités référencées dans les tableaux ci-après. Il doit être évalué sur chaque **savoir-faire** lié aux **compétences associées**.

- La mise en situation permet d'évaluer les habiletés, attitudes ;
- Le niveau de connaissances est appréhendé soit au travers des mises en situation, soit au travers d'un échange oral ou d'un écrit.

En fin de formation, les éléments portés sur le document de synthèse et de suivi des évaluations doivent pour chacune des compétences signifier que la compétence est soit :

- « ACQUISE » ;
- « EN COURS D'ACQUISITION » ;
- « NON ACQUISE ».

Pondération des compétences :

Les compétences référencées sont soumises à une notion de pondération.

Certaines doivent être impérativement reconnues comme « acquises », d'autres pouvant être acceptées comme étant « en cours d'acquisition ». Les tableaux ci-après précisent la pondération.

Pour valider la formation, les compétences doivent être « acquises » pour les cases grisées et à minima être « en cours d'acquisition » pour les cases blanches comportant un X. A la fin de la période de formation, une « non acquisition » d'une quelconque compétence entraîne la non-validation de la formation en cours.

L'objectif de l'évaluation du **conseiller technique d'intervention à bord des navires et des bateaux- niveau 4** est d'évaluer l'acquisition des compétences au travers de l'atteinte des **SAVOIRS-AGIR** liés :

ACTIVITÉS	COMPÉTENCES ASSOCIEES	SAVOIRS AGIR	Pondération des compétences
1. Apporter une expertise du domaine eaux maritimes ou eaux intérieures au profit du COS (technique, fonctionnelle, économique, etc.)	<ul style="list-style-type: none"> Prendre en compte la ZI pour l'expertise 	<ul style="list-style-type: none"> Analyser l'environnement portuaire pour en extraire des éléments constructifs pour l'opération Définir un zonage issu des renseignements collectés 	
	<ul style="list-style-type: none"> Apporter des critères d'analyse et d'anticipation en fonction de la situation et du type de navire 	<ul style="list-style-type: none"> Intégrer les spécificités du navire et du sinistre Définir des critères favorisant l'anticipation 	
	<ul style="list-style-type: none"> Activer son réseau relationnel des autorités ou acteurs des aux maritimes, des eaux intérieures 	<ul style="list-style-type: none"> Solliciter les partenaires appropriés à la situation opérationnelle Définir et appliquer une stratégie de communication en fonction du ou des partenaires sollicités 	
	<ul style="list-style-type: none"> Identifier les niveaux de dangerosité (stabilité, fumée, flux thermiques, NRBCe, etc.) et proposer des solutions adaptées pour poursuivre la mission 	<ul style="list-style-type: none"> Évaluer de façon permanente le niveau de risque afin d'adapter la réponse opérationnelle Réaliser une analyse systémique visant à cibler les actions 	
	<ul style="list-style-type: none"> Faire la balance des moyens nécessaires à la conduite des opérations 	<ul style="list-style-type: none"> Conseiller le COS sur les moyens potentiellement utilisables dans la zone du sinistre Faciliter la conduite des opérations par des choix réfléchis 	
	<ul style="list-style-type: none"> Utiliser les moyens de gestion de crise proposés par le navire/bateau ou par la compagnie maritime, fluviale 	<ul style="list-style-type: none"> Exploiter les outils et moyens de gestion de crises mis à disposition par la compagnie du navire Exploiter les outils et moyens de gestion de crises mis à disposition par le navire 	

2. S'insérer dans l'interservices en qualité de conseiller technique	<ul style="list-style-type: none"> Appréhender la réglementation maritime nationale et internationale (CGCT, code des transports, règlement pour le transport et la manutention des marchandises dangereuses, arrêtés préfectoraux, OMI, etc.), la réglementation des eaux intérieures 	<ul style="list-style-type: none"> Exploiter judicieusement la littérature réglementaire dans son rôle de conseil au niveau d'une cellule interservices 	
	<ul style="list-style-type: none"> Maîtriser le rôle et l'organisation des différentes structures interservices (départementales, zonales, nationales) 	<ul style="list-style-type: none"> Mettre à profit de façon adaptée les différentes compétences des acteurs de l'interservices 	
	<ul style="list-style-type: none"> Mettre à disposition et solliciter des ressources (compétences, savoir-faire, réseau, etc.) au niveau départemental, zonal et national 	<ul style="list-style-type: none"> Solliciter et mobiliser les compétences des partenaires nationaux pouvant intégrer le dispositif opérationnel Mettre en action le réseau professionnel au profit de l'opération 	
3. Assurer la gestion du domaine IBNB au niveau départemental et/ou zonal	<ul style="list-style-type: none"> Assurer la veille réglementaire et technologique liée aux IBNB 	<ul style="list-style-type: none"> S'informer régulièrement des évolutions réglementaires concernant le domaine maritime Centraliser les informations réglementaires maritimes recueillies Communiquer la synthèse réglementaire aux membres du réseau 	X
	<ul style="list-style-type: none"> Assurer la prospective en matière d'IBNB en participant à la recherche et aux choix des matériels adéquats 	<ul style="list-style-type: none"> S'informer régulièrement des évolutions techniques et technologiques concernant le domaine maritime Communiquer la synthèse réglementaire aux membres du réseau 	X
	<ul style="list-style-type: none"> Suivre, analyser et diffuser le retour d'expérience de toute intervention IBNB 	<ul style="list-style-type: none"> Assurer une veille réglementaire afin d'informer le public ou l'administration concernée Rédiger et communiquer par voie numérique les retours d'expérience des interventions à bord des navires et des bateaux Concevoir une base de données fiable dans le domaine du retour d'expérience des interventions à bord des navires et des bateaux Faire évoluer la base de données IBNB 	X

	<ul style="list-style-type: none"> Conseiller sur le plan technique les chefs de SIS, le DSIS et le chef d'état-major de zone 	<ul style="list-style-type: none"> Conseiller les autorités en apportant des éléments d'expertise techniques pertinents Proposer des solutions aux hautes autorités en rapport à la problématique d'interventions à bord des navires et des bateaux S'appliquer à être efficient dans les choix proposés 	
	<ul style="list-style-type: none"> Participer aux réunions zonales, nationales de comité technique IBNB 	<ul style="list-style-type: none"> organiser le dimensionnement de la réponse IBNB. Elaborer une gestion prévisionnelle des besoins en personnels en fonction des niveaux d'emploi Créer des plans de formation répondant aux besoins Rédiger des dossiers d'agrément en conformité avec les critères demandés 	
	<ul style="list-style-type: none"> Prévoir les besoins en personnels et organiser leur formation 	<ul style="list-style-type: none"> Organiser un plan d'action réaliste et réalisable Animer des réunions et des groupes de travail sur le plan départemental, zonal ou national Rédiger et communiquer des comptes rendus et documents de synthèses 	
	<ul style="list-style-type: none"> Réaliser les études des programmes de formation, des référentiels 	<ul style="list-style-type: none"> Elaborer un document de référence relatif à la formation et à la certification Formuler et rédiger des activités, des compétences et des éléments de compétences 	X
	<ul style="list-style-type: none"> Conseiller sur le plan pédagogique et participer à des actions de formation 	<ul style="list-style-type: none"> Veiller à l'organisation de mises en situations professionnelles liées aux emplois des apprenants Analyser les éléments issus des activités de mises en situation Favoriser l'auto-analyse des apprenants sur leurs performances Veiller à la préparation et à l'animation d'ateliers pédagogiques personnalisés adaptés aux besoins des apprenants Evaluer l'efficacité du dispositif de formation et en capitaliser l'aspect perfectible 	

Modalités de certification

L'obtention d'une certification – du diplôme – se réalise par :

- la validation de la formation ;
- une démarche de validation des acquis de l'expérience (VAE).

Les demandes de VAE sont réalisées conformément aux procédures fixées par les textes régissant la formation des sapeurs-pompiers.

Le document de suivi et de synthèse des évaluations formatives et des autoévaluations accompagnées réalisées tout au long de la formation constitue l'élément de référence pour permettre au jury de statuer sur la délivrance de la certification.

Composition du jury :

- directeur de l'organisme de formation ou son représentant, président ;
- le responsable de la formation ;
- un formateur ayant participé à l'encadrement de la formation ;
- le tuteur du stagiaire
- un spécialiste du domaine d'intervention à bord des navires et des bateaux, de niveau chef de colonne, n'étant pas intervenu lors de la formation présentée au jury ;

Le jury vérifie la conformité du déroulement de la formation et des phases d'évaluation aux référentiels de formation et de certification.

Tous les membres du jury ont voix délibérative. Le quorum est atteint lorsque les deux-tiers au moins des membres sont présents. Le jury prend ses décisions à la majorité. En cas d'égalité des voix, la voix du président est prépondérante.

En cas de non validation d'une ou plusieurs compétences, constatée par le jury, le stagiaire est autorisé à suivre un complément de formation incluant de nouvelles mises en situation professionnelle ciblant les compétences non acquises. En cas de nouvel échec, constaté par le jury, le stagiaire doit alors suivre à nouveau la globalité de la formation.

Diplômes

La délivrance des diplômes est assurée par le directeur de l'organisme de la formation, disposant de l'agrément de formation délivré par la direction générale de la sécurité civile et de la gestion des crises.

- L'apprenant ayant validé la formation IBNB4 se voit délivrer, par le directeur de l'organisme de formation, un diplôme « conseiller technique d'intervention à bord des navires et des bateaux - niveau 4 » soit en eaux intérieures, soit en eaux maritimes suivant l'environnement dans lequel la formation a eu lieu, conformément à l'agrément détenu par l'organisme de formation.

Modèles de diplômes

- Conseiller technique d'intervention à bord des navires et des bateaux - niveau 4 en eaux intérieures
- Conseiller technique d'intervention à bord des navires et des bateaux - niveau 4 en eaux maritimes



MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

DIRECTION GENERALE DE LA SÉCURITÉ CIVILE ET DE LA GESTION DES CRISES

Diplôme de conseiller technique d'intervention à bord des navires et des bateaux niveau 4 en eaux intérieures

Vu l'arrêté du XXXXXX,

Vu le référentiel de compétences de conseiller technique d'intervention à bord des navires et des bateaux - niveau 4

Vu le procès verbal du jury en date du..... déclarant que M.
né(e) le, dispose de l'ensemble des compétences des activités définies dans le référentiel de compétences
de **conseiller technique d'intervention à bord des navires et des bateaux - niveau 4.**

Délivre à M. le présent diplôme.

Fait à, le

Le (directeur de l'organisme de formation)

Nom de l'organisme de formation – IBNB4 en eaux intérieures - Année – N°XY (correspondant au n° de diplôme délivré pour ce domaine de formation)



MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

DIRECTION GÉNÉRALE DE LA SÉCURITÉ CIVILE ET DE LA GESTION DES CRISES

Diplôme de conseiller technique d'intervention à bord des navires et des bateaux niveau 4 en eaux maritimes

Vu l'arrêté du XXXXXX,

Vu le référentiel de compétences de conseiller technique d'intervention à bord des navires et des bateaux - niveau 4

Vu le procès verbal du jury en date du..... déclarant que M.
né(e) le, dispose de l'ensemble des compétences des activités définies dans le référentiel de compétences
de **conseiller technique d'intervention à bord des navires et des bateaux - niveau 4.**

Délivre à M. le présent diplôme.

Fait à, le

Le (directeur de l'organisme de formation)

Nom de l'organisme de formation – IBNB4 en eaux maritimes - Année – N°XY (correspondant au n° de diplôme délivré pour ce domaine de formation)

